



Attestation d'occupation

A délivrer obligatoirement au travailleur à la fin du contrat de travail
(Certificat de travail prévu à l'article 21 de la loi relative aux contrats de travail)

Le soussigné
dûment mandaté par
l'employeur
ONSS

atteste par la présente que le (la) nommé(e) :
..... /

a été occupé(e) à son service du au

Nature du travail effectué :
.....
.....

Mentions reprises à la demande expresse du travailleur :
.....
.....
.....

Fait à , le

Timbre de la firme

Signature